

Paris, le 12 mars 2018

ASA CIRCUIT DE MERIGNAC  
Avenue Marcel Dassault  
33700 MERIGNAC

**M. Le Président**

**OBJET :** RALLYE DU SAINT EMILION 2018

**DATES :** Les 11, 12 & 13 MAI 2018

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

**lundi 12 mars 2018**

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

**192**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

**NOTA 1** : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

**NOTA 2 :** Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée. En revanche, ce permis ne constitue en aucun cas un certificat de conformité avec les règles techniques et de sécurité prévues à l'article R.331-19 du code du sport, et dont la vérification de leur respect incombe à la commission départementale de sécurité routière compétente. <sup>[1]</sup>

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



**Agnès DELARUE**  
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Aquitaine-Guyane

---

<sup>[1]</sup> **Rappels particuliers :**

*L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site [ffsa.org](http://ffsa.org)).*

*En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org), en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.*

*L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).*

# 27<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... Lundi 05 Mars 2018  
 Ouverture des engagements : .....Lundi 05 Mars 2018  
 Clôture des engagements : ..... Lundi 30 Avril 2018 Minuit cachet de la poste faisant foi  
 Parution du roadbook : ..... 05/05 – 06/05 - 10/05 de 9h00 à 17h00  
 ..... 11/05 jusqu'à 12h00 2018 Cave de PUISSEGUIN  
 Dates et heures des reconnaissances : ..... 05/05 de 09h00 à 17h00 – 06/05 de 09h00 à 17h00  
 ..... 10/05 de 09h00 à 19h00 – 11/05 de 09h00 à 13h00  
 Vérifications des documents et des voitures : .....le Vendredi 11/05/ 2018 de 14h30 à 19h30.  
 ..... parking cave coopérative de PUISSEGUIN  
 Heure de mise en place du parc de départ ..... le 11 mai 2018 de 15h00 à 20h00 : Parc lieu-dit LA FAURIE  
 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : ..... 11/05/ 2018 à 18h30 : Lieu-dit DURAND PUISSEGUIN  
 Publication des équipages admis au départ ...11/05/2018 à 20h00 Podium cave coopérative PUISSEGUIN  
 Publication des heures et ordres de départ ...11/05/2018 à 20h00 Podium cave coopérative PUISSEGUIN  
 Briefing ..... Briefing écrit remis sous émargement lors des Vérifications Administratives  
 Départ de : ..... Cave de PUISSEGUIN, Samedi 12 Mai 2018 à 09h00 première voiture  
 Arrivée à : .....Podium Cave de PUISSEGUIN, Samedi 12 Mai 2018 à 19h53 première voiture  
 Vérification finale le : .....12/05/2018 à partir 20h00 : Garage PAYNAUD à LUSSAC 33570  
 Publication des résultats du rallye le Samedi 12 Mai 2018 : Podium Cave de Puisseguin 30 minutes maxi  
 après l'arrivée du dernier concurrent .....  
 Remise des prix le : ..... Dimanche 13 Mai 2018 à 10h15 sur podium Cave de Puisseguin

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CIRCUIT DE MERIGNAC 10/04 organise le  
**27<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION**

En qualité d'organisateur administratif

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine SUD le  
**26/02/2018 sous le numéro 1813** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en  
 date du ...(date).....

**F. F. S. A.**  
 PERMIS D'ORGANISATION  
 N° ..... 192 .....  
 DATE 12.10.2018

### **Comité d'Organisation**

Président : .....Jean-Michel COURJEAU  
Membres : Jean-Michel PASQUON, Frédéric DUCROCQ, Dominique CAMILLE, Patrick ORILLAC, Jean-Paul VITRAC, Pierre MEUNIER, Sylvie NOEL, Stéphane FELARD, Gilles MERIAS, Nathalie MIGNON, Paul-Auguste SAURUE, Thierry FELARD, Patrick RIVES, Frédéric GONGALVES, Mickaël CHAUTEAU, Marie-Audrey LORENZON, Gregory PHILIPPEAU, Jean-Claude SOUARES, Nathalie SOUARES, Michèle PORTE, Michel SAURUE.....  
Secrétariat du Rallye : Jean-Michel COURJEAU 466 ROUTE DU BOIS 32400 RISCLE .....  
.....Téléphone : 06.12.90.50.47 - Mail : jeanmichelcourjeaucourjeau@laposte.net  
Permanence du Rallye : .....11/05/2018 09h00 à 20h00  
.....12/05/2018 08h00 à 23h00 Cave coopérative de PUISSEGUIN

### **Organisateur technique**

Nom : : ..... ECURIE KEN DATEN  
Adresse : .....Mairie de PUISSEGUIN 33570 PUISSEGUIN

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs :

Présidente du collège : ..... GUILLIER Gilles 2504/1507  
Membres : ..... JECKER Renée 11119 / 1004 - FOURCADE Annie 15323/1006  
Directeur de Course : .....LORRE Joseph 10395/1202  
Directeur adjoint .....TEILLARD Laurent 10182 /1705  
Directeur de Course Adjoint PC :..... ES 1 BATTE Pascal /1004  
..... ES 2 BOUCHON Françoise 17644 / 1004  
..... ES 3 MARTIN Josette 75/1609  
Directeur de Course Adjoint Délégués :..... ES 1 RAYMOND Jean-Pierre /1004  
..... ES 2 MINEUR Jean-Louis 29169 / 1209  
..... ES 3 DESMOULINS Roger 4799 /1722  
Médecin : .....RIGOBERT Jean-Pierre 7967/1110

Commissaire Technique Responsable : ..... FOURCADE Alexandre 28760 / 1006

Commissaires Techniques Adjoints : ..... EVRARD Maxime 175310/0510  
..... LARQUEY Serge 8454 / 1006  
..... LAFOND Bernard 14448/1101  
..... BUREAU Jean-Raphael 15302/0914  
..... GIRAUD Patrick 189624/1009  
..... LOUIS Alexandre 237076 / 1006

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : ..... MEYER Michelle 2979/1110  
..... FOURCADE Jean-François 8460 / 1006  
..... CHABERNAUD Gilles 13554/1101  
..... HOCHARD Malory (stagiaire)164733/1201

Juges de faits ..... GOUR Guillaume 49955 / 1004

Sécurité rallye ..... BLUTEAU Daniel 2974/1110

ES : LUSSAC 1-4-7-10 :

Nombre de commissaires : 19  
Nombre de postes de commissaires 17  
Nombre poste radio : 19  
Nombre d'extincteurs : 31 à poudre ABC

ES : PUISSEGUIN 2-5-8-11 :

Nombre de postes de commissaires : 17  
Nombre de postes de commissaires : 17  
Nombre poste radio : 17  
Nombre d'extincteurs : 24 à poudre ABC

ES : MONTAGNE 3-6-9-12 :

Nombre de postes de commissaires : 10  
Nombre de postes de commissaires : 10  
Nombre poste radio : 10  
Nombre d'extincteurs : 18 à poudre ABC

Nombre d'ambulances : 4. (1 ambulance à chaque départ d'ES + 1 ambulance relais au P.C)

### MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et Communes traversées par le RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION, que nous pouvons organiser cette édition.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

### **RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE - LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par l'organisation, et l'article 6.2. « Reconnaissances » du règlement sera strictement appliqué, notamment : reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages (3 passages maximum) = DÉPART REFUSÉ.

Nous comptons sur votre compréhension

L'avenir des rallyes dépend de votre attitude et de votre comportement responsable.

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 27ème Rallye National du SAINT EMILION compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 **coeff.3**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine-Guyane 2018
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine-Guyane 2018
- Le challenge les Notes d'or 2018

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour :

Les vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

Le Vendredi 11/05/ 2018 de 14h30 à 19h30 Cave de PUISSEGUIN

Les vérifications finales seront effectuées : Garage PAYNAUD à LUSSAC 33570

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **27° RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION** doit adresser à **Jean-Michel COURJEAU 466 ROUTE DU BOIS 32400 RISCLE** (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le Lundi 30 Avril 2018 à minuit.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **420 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **840 €**
- **Réduit de 390€** pour les équipages complets (pilote et co-pilote) licenciés ASACM 1004

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (**chèque à l'ordre de ECURIE KEN DATEN**) encaissé après le rallye. Pour les inscriptions par fax ou par mail les droits d'engagement seront à envoyer par courrier pour la confirmation de votre inscription. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye, si le nombre d'engagés était inférieur à : **40 VOITURES.**

**NOTA :** S'inscrivant dans une démarche de développement durable, **le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel [www.asacm.com](http://www.asacm.com)**

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

**3.3.1P.** L'ordre de départ sera établi selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour la deuxième section l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après la dernière ES courue de la 1ère section, hors pénalités routière de la première section.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu au road book,

**Un seul véhicule d'assistance sera autorisé par concurrent. Aucun autre véhicule ne pourra se trouver dans le parc d'assistance.**

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### 5.1.P

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

*L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.*

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 27<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DU SAINTE EMILION représente un parcours de 238.700 km.

..... Il est divisé en **1 étape et 4 sections.**

..... Il comporte **12 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **123.2.km.**

Les épreuves spéciales sont :

..... **ES 1-4-7-10 LUSSAC ST EMILIONN 12.900KM**

..... **ES 2-5-8-11 PUISSEGUIN ST EMILION 9.900 KM**

..... **ES 3-6-9-12 MONTAGNE ST EMILION 8.000 KM**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : .....

Samedi 05 Mai 2018 de 09h00 à 17h00

Dimanche 06 Mai 2018 de 09h00 à 17h00

Jeuudi 10 Mai 2018 de 09h00 à 19h00

Vendredi 11Mai 2018 de 09h00 à 13h00

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : *Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

Chef de poste : *Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 10P. PRIX**

<b>PRIX CUMULABLES</b>	
<b>Classement SCRATCH</b>	<b>1 er : 800€</b>
	<b>2ème : 500€</b>
	<b>3ème : 300€</b>
<b>Classement GROUPE</b>	
<b>plus de 10 Partants</b>	<b>1 er : 250€</b>
	<b>2ème : 150€</b>
	<b>3ème : 100€</b>
<b>De 6 à 10 Partants</b>	<b>1 er : 250€</b>
	<b>2ème : 150€</b>
<b>Moins de 6 Partants</b>	<b>1 er : 250€</b>
<b>Classement Classe</b>	
<b>plus de 10 Partants</b>	<b>1 er : 420€</b>
	<b>2ème : 200€</b>
	<b>3ème : 100€</b>
	<b>4ème : 50€</b>
<b>De 8 à 10 Partants</b>	<b>1 er : 420€</b>
	<b>2ème : 200€</b>
	<b>3ème : 100€</b>
<b>6 et 7 Partants</b>	<b>1 er : 420€</b>
	<b>2ème : 200€</b>
<b>De 1 à 5 Partants</b>	<b>1 er : 210€</b>

**COUPES** Des coupes récompenseront :

- Les trois premiers équipages du classement général.
  - Le premier de chaque GROUPE
  - Le premier de chaque CLASSE
- Chaque équipage classé et présent à la remise des prix recevra des produits du terroir (vins)**

Les chèques seront envoyés par courrier la semaine qui suit.



La remise des prix se déroulera le : Dimanche 13/05/2018 à 10h15 sur le podium d'arrivée sur le site de la cave coopérative de PUISSEGUIN.

## EPREUVES SPECIALES

**PREMIERE SECTION Le SAMEDI 12 MAI 2018 à partir de 09h00**

**PARC FERME PUISSEGUIN - PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN**

**59,600 Kms comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 30,800 Km**

ES 1 : LUSSAC Départ : L'Oasis	Arrivée : Les Doux	12.900 Km
ES 2 : PUISSEGUIN Départ : Michel du Bos	Arrivée : La Plagne	09.900 Km
ES 3 : MONTAGNE Départ : Le Cros	Arrivée : Les Laurets	08,000 Km

### DEUXIEME SECTION

**PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN - PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN**

**59,600 Kms comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 30,800 Km**

ES 4 : LUSSAC Départ : L'Oasis	Arrivée : Les Doux	12.900 Km
ES 5 : PUISSEGUIN Départ : Michel du Bos	Arrivée : La Plagne	09.900 Km
ES 6 : MONTAGNE Départ : Le Cros	Arrivée : Les Laurets	08,000 Km

### TROISIEME SECTION

**PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN - PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN**

**59,600 Kms comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 30,800 Km**

ES 7 : LUSSAC Départ : L'Oasis	Arrivée : Les Doux	12.900 Km
ES 8 : PUISSEGUIN Départ : Michel du Bos	Arrivée : La Plagne	09.900 Km
ES 9 : MONTAGNE Départ : Le Cros	Arrivée : Les Laurets	08,000 Km

### QUATRIEME SECTION

**PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN - PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN**

**59,900 Kms comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 30,800 Km**

ES 10 : LUSSAC Départ : L'Oasis	Arrivée : Les Doux	12.900 Km
ES 11 : PUISSEGUIN Départ : Michel du Bos	Arrivée : La Plagne	09.900 Km
ES 12 : MONTAGNE Départ : Le Cros	Arrivée : Les Laurets	08,000 Km

Soit une longueur totale du rallye de 238.700 Kms comportant 12 épreuves spéciales totalisant 123.200 KM Soit 51,06% d'ES